

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

Distr. RESTREINTE
AR/62
15 octobre 1951
ORIGINAL : FRANCAIS

Lettre en date du 15 octobre 1951
adressée au Président de la Commission de conciliation
par le Président de la Délégation syrienne

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre que Votre Excellence m'a adressée en date du 6 octobre 1951 au sujet du projet de déclaration présenté le 3 octobre 1951 à la Commission de conciliation par les délégations de l'Egypte, de la Jordanie, du Liban et de la Syrie.

Je prends bonne note des affirmations contenues dans cette lettre, aux termes desquelles "la Commission considère que les Parties, en présentant ces formules, ont contribué à créer une ambiance favorable aux discussions en cours" et "de l'avis de la Commission, ces textes constituent une base pour l'examen de ses propositions d'ensemble".

En portant à votre connaissance que ma délégation est prête à continuer sa collaboration à l'oeuvre déjà entreprise par la Commission, je prie Votre Excellence, de vouloir bien agréer, l'expression de ma haute considération.

(signé) A. Atassi

Président de la délégation syrienne
auprès de la Commission de conciliation
pour la Palestine